

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-5

-----  
**Sécurité**  
-----

Système de vidéo protection

-----  
Installation de caméras supplémentaires

-----  
Demande de financement F.I.P.D.

Rapport de M. le Maire,

Par délibération n°11-3-10 en date du 29 mars 2011, vous vous êtes prononcés en faveur du déploiement d'un système de vidéo-protection sur l'ensemble du territoire communal.

Après concertation avec les représentants des copropriétés et des commerçants, il avait été choisi de déployer ce système composé de 34 caméras en maillant l'ensemble du territoire bondouois. Les principaux axes routiers, les carrefours stratégiques et le centre-ville ont ainsi été équipés.

Son utilisation depuis plus de 3 ans a démontré qu'il facilite l'identification des auteurs de faits illicites et dissuade les éventuels délinquants à passer à l'acte. La surveillance des points névralgiques permet notamment d'identifier la destination des malfaiteurs et des véhicules ayant servi à commettre des méfaits.

Il est apparu en revanche que le maillage conçu initialement était incomplet et que certaines parties de la commune n'étaient pas correctement couvertes et constituaient des points de fuite pour les délinquants. Pour corriger ce constat, en s'appuyant sur l'expertise de la police nationale, 16 caméras supplémentaires devaient être ajoutées sur différents sites de la ville tels que le rond-point de la chapelle au lait battu, la rue G. Péri, le carrefour du Jambon ou la rue du Fort Debout. D'autres caméras seront remplacées par des modèles plus performants.

La commune peut prétendre à une aide au taux maximal de 40%, attribuée sous forme de subvention au titre du F.I.P.D conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009.

En conséquence, il vous est demandé :

- de bien vouloir accepter le principe de l'installation de 16 nouvelles caméras de vidéo-protection sur les voies publiques de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 40% :

Travaux préparatoires  
Commission Générale du 30/11/2016



Le Conseil

adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil :

Certifié conforme

Le Maire